

## EXAMEN DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION À L'EXAMEN

Les candidats devront s'inscrire **individuellement** du **lundi 2 novembre au vendredi 20 novembre 2021 (16h)**. Aucune inscription ne sera acceptée après la fermeture du registre des inscriptions.

Le service de PMI ne procédera pas à votre pré-inscription auprès du SIEC. Aussi, il vous appartient de réaliser vous-même cette pré-inscription, à l'adresse suivante <https://ocean.siec.education.fr>, selon les modalités suivantes :

- ▶ Choisir **EXAMENS PROFESSIONNELS : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, BEP, CAP, MC4, MC5, BP**
- ▶ Sélectionner **CAP PARIS, CRETEIL, VERSAILLES** puis **INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS**
- ▶ Choisir la ligne **SESSION 2021-06 - CAP INSCRIPTION PARIS CRETEIL VERSAILLES**
- ▶ Renseigner les champs concernant votre identité
- ▶ Sur la page AUTRES DONNEES PERSONNELLES, dans la rubrique **CATEGORIE**, sélectionner **ASSISTANT MATERNEL**.
- ▶ Sur la page **CHOIX DE L'ETABLISSEMENT**, choisir **Candidat Individuel** de votre département de résidence (exemple : candidat individuel N° Département)
- ▶ Sur la page **CHOIX DE LA SPECIALITE**, choisir **ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE, AGREMENT ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)**  
**Attention : Ne pas s'inscrire au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (33204)**
- ▶ Sur les pages INSCRIPTIONS AUX EPREUVES, vous devrez choisir **AVEC** ou **SANS PROJET REEL D'ACCUEIL** pour l'épreuve EP3 (lire le ZOOM Epreuve EP3 sur notre site). Aucune modification ne sera acceptée après la fermeture du registre des inscriptions.
- ▶ Une fois toutes les informations saisies et vérifiées, **VALIDER VOTRE PRÉ-INSCRIPTION**

À l'issue de votre pré-inscription, **vous recevrez par mail** votre confirmation de pré-inscription à renvoyer au SIEC avec les pièces justificatives suivantes de préférence en recommandé ou lettre suivie avant le **mercredi 25 novembre 2020** cachet de la poste faisant foi :

- Confirmation d'inscription datée et signée ;
- Pièce d'identité ;
- Décision d'agrément /document certifiant l'accueil d'un enfant ;
- Contrat de travail.

**Si vous ne recevez aucune confirmation de pré-inscription par mail sous les 24H, vérifiez vos courriers indésirables/spams avant de contacter les services du SIEC.**

Si vous ne retournez pas votre pré-inscription au SIEC avant le **vendredi 25 novembre 2020**, accompagnée des pièces justificatives, **votre pré-inscription sera définitivement annulée.**